

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

93-197 du 22 Mai 1993
Décret n° /MFPRA/DFFP/DGCA/SR.

Portant versement, reclassement et nomination de Monsieur O K I L I (Bernard),
Instituteur Principal des cadres de la
catégorie A hiérarchie II des services
Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

D.G.B.

D.G.C.F.

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
statut général de la Fonction Publique;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les condi-
tions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E
(actuellement A, B, C, D) des Fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP/ du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des SAF;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières
administratives et reclassements notamment en son article 1er § 2;
(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités
de changement/spécialité applicables aux fonctionnaires de la
République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des agents de l'Etat;
(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant
l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des
situations administratives et des titularisations;
(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisa-
tion des intérim des Membres du Gouvernement;
(/u l'arrêté n° 2007/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des Fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 7339/MTSSJ.DGFP.DGPCE.SAV du 26 Décembre 1988 portant promotion au titre de l'année 1987 de certains Instituteurs principaux des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement), en tête: AMPION Jacques;

(/u l'arrêté n° 4139/MTSSJ.DGFP.DGPCE.SSC du 24 Juillet 1989 autorisant certains fonctionnaires des Services Administratifs et Financiers, Sociaux et Techniques (SAF, Enseignement, Santé publique, Imprimerie Nationale, Eaux et Forêts) déclarés définitivement admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Supérieure du Parti Samora Moïses Machel de Brazzaville, en tête M'BITSI Marcel (Régularisation);

(/u la lettre n° 0006/MEFPPRE.DAE-PF du 4 Janvier 1993 du Directeur de l'Administration et de l'Equipeement au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Chargé de la Prospective et des Réformes Economiques transmettant le dossier de l'intéressé ;

II) E C R E T E :

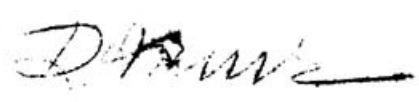
Article 1er. - En application des dispositions combinées des décrets N°s 62/426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, ~~Monsieur~~ O K I L I (Bernard) Instituteur Principal de 4e échelon, indice 940, des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes supérieures des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP), Filière: Sciences Economiques et de Gestion, session d'Avril 1992, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques à Brazzaville, est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers SAF (Administration Générale), reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 3e échelon, indice 1010, ACC Néant.

Article 2. - Le Présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 16 Novembre 1992, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au JORC ~~et communiqué où besoin sera.~~

Brazzaville, le 22 Mai 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


Claude Antoine D A C O S T A.


Jean Prosper K O Y O .

Ampliatiions:

- JORC.....1
- DGFP/DGCA.....3
- DGFP/DLC.....3
- DGB.....3
- DGCF.....2
- MEFPPRE/DAE.....2
- DOSSIER.....2
- INTERESSE.....1
- SGG/BC.....2/19.-